

Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. H. Furcy, 14 octobre 1862

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#) ; [Vigerie, A.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[14 octobre 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Furcy, C. H.](#)

Lieu de destination11, rue Bréa, Paris

Description

RésuméSur la réalisation de gravures sur bois d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire exécutées d'après photographies. Godin discute le prix des gravures en bois et des clichés en cuivre et presse Furcy d'avancer le travail.

NotesLa lettre est rédigée par A. Vigerie par procuration de Jean-Baptiste André Godin.

Mots-clés

[Dessin](#), [Estampe](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Photographie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation2 p. (366r, 367v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

~~366~~
~~364~~
364.

Guise 14. Oct. 1662

365

Monsieur C. H. Turcq
11 Rue Brûlée. Paris.

J'ai ayé du 12 l^e m'apportant 4 dessins ; les
bois & les éclairs en cuivre ne me sont pas
parvenus. Le pris de 3^e sur éclair le
cuivre est plus élevé que le pris que vous
avez indiqué à l'arrivée ; mais lui avec
diminutiⁿ ? pour toutes restotutions en cuivre
les éclairs de bois. Et le pris de 3^e est il
le résultat d'une erreur de yr part, ou vous
êtes vous trompé en indiquant l^e ?

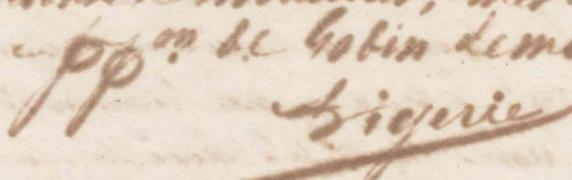
L'obligation que vous me faites touchant
le pris de bois indique que yr bonheur mon album
en égaré aux dimensions des dessins me paraît
juste & admissible. Tout en regrettant
que vous n'ayez pu écrire à temps la gravure
les dimensions de la jupe, je me réserv^e ce
réveris sur ce sujet dans ma prochaine.

Je compt^e sur vous vos soins pour
accorder ce que vous aurez en main. En
outre les fourreaux, j'en environ 1¹ à
30 mobiles qui accroirent leur dimension
vos dimensions à 30^e ; je vous ai
demandé, je crois, dans mes précédentes
ce que vous me prendriez pour faire
les dessins de la gravure.

705

Yai je vs ai attendu que ne m'avez pas fin?
le que vs me faites actuellement ne
vivra pas pour l'album qui sera à
faire envoi dans les dimensions de l'actual;
il me fauoyait tout cela élire & en
composition pour fin horimor & nous ne le
sophrons pas, certainement, mais vous pourrez,
en vous occupant de mon travail assidument,
me donner un bon coup de main pour en
hâter le prompt achèvement & dans cette
pensie l'attendant sur vs concord, je m'assuris
avec plaisir l'aut. pris que vs demandez pour
tout faire au bout de l'continuer.

Tendre donc pour ce que vous avez
en moi d'attention & me prochaine votre
accompagnerez d'autre besoins.

je vous disente Monsieur, mes salutations

Signature